

PEAK PÉRIOD : NE CÉDEZ PAS À LA PRESSION !

Durant la Peak période, certains supérieurs hiérarchiques mettraient la pression sur les salarié-es pour travailler un 6^{ème} jour.

En effet, la direction informe les titulaires de l'obligation de travailler ce 6^{ème} jour. Elle menace les intérimaires de ne pas reconduire leur contrat si le 6^{ème} jour n'est pas effectué.

C'est honteux !

POUR RAPPEL :

Un accord a été signé avec les différentes organisations syndicales pour cette Peak période (du 14 octobre 2024 au 31 décembre 2024), pour lequel est bien indiqué que :

- **Le 6^{ème} jour de travail n'est pas obligatoire !**

Pour faire face à ce pic d'activité, la CGT FAPT a déjà porté ses revendications auprès de la direction qui sont restées sans nouvelles...

Les REVENDICATIONS :

- Une Prime Peak Périod pour tous les travailleurs ,
- L'ouverture immédiate des NAO,
- Que la prime de participation bénéfice soit partagée à parts égales pour tous les salarié.es quel que soit leur statut,
- Des recrutements à la hauteur des besoins !